



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL ACTEUR (Formation initiale)

Public visé

Toute personne volontaire à être un acteur de prévention dans l'entreprise et à porter secours en cas d'accident.

Modalité et délais d'accès

A la demande

Démarrage de la formation possible dès l'inscription minimum de 4 participants et maximum 10.

Pré-requis

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour intégrer la formation initiale SST

Indicateurs de résultats

En 2021, sur 28 personnes ayant suivi la formation, 82% sont très satisfaites et 18% satisfaites de la formation et 100% ont obtenu le certificat de SST.



OBJECTIFS :

Etre capable d'identifier les situations dangereuses afin de proposer des mesures de prévention ou de protection, dans le respect des procédures spécifiques à l'entreprise

Intervenir efficacement face à un accident, en préservant l'état de la victime en attendant l'arrivée des secours

Obtenir le Certificat de SST - Validité 24 mois

Durée de la formation

14 heures sur 2 journées consécutives



Financement

Prise en charge possible dans le cadre de la formation professionnelle

La formation SST est éligible au CPF

Prix TTC : 225 €

Accessibilité

Pour toute problématique ou aménagement de votre formation, vous pouvez contacter notre référent handicap

Nathalie BOUET

☎ 02 38 85 95 62

✉ nathalie.bouet@fap45.com



Contact

FAP

25 rue Jean Jaurès
45200 MONTARGIS



02 38 85 95 62



fap45@wanadoo.fr



www.fap45.com

CONTENU DE LA FORMATION

❖ **Présentation de la formation**

❖ **Séquence 1** : Situer le cadre juridique de son intervention

❖ **Séquence 2** : Réaliser une protection adaptée (alerte aux populations, les dangers, les moyens, ...)

❖ **Séquence 3** : Examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir (les signes de vie, priorité des actions, ...)

❖ **Séquence 4** : Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement (message d'alerte, consignes, critères de choix de la personne chargée de l'alerte)

❖ **Séquence 5** : Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée (conduites à tenir, techniques préconisées, contrôles, ...)

❖ **Séquence 6** : Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

❖ **Séquence 7** : Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention

❖ **Séquence 8** : Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la ou des situation(s) dangereuse(s) repérée (s)

❖ **Evaluation certificative des compétences SST**

Contenu conforme au Référentiel de l'INRS

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Alternance de théorie et de pratique.

Mises en situation

Travaux en sous-groupe

L'approche pédagogique utilisée est une approche participative, interactive et coopérative.

Les stagiaires sont mis en situation de réflexion et d'action.

VALIDATION ET MODALITES D'EVALUATION

❖ Attestation de fin de formation

❖ Certificat de réalisation

❖ Grille de certification des compétences du SST

❖ Certificat SST valable 2 ans prolongation conditionnée par le suivi d'un stage MAC tous les 24 mois et avec réussite aux épreuves certificatives.

QUALIFICATION DU FORMATEUR

Formateur titulaire du certificat de formateur SST